

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) Localisées contractualisées en 2015/2016

Analyse par le PNR de Millevaches des possibilités de contractualisation au 15 mai 2021
Réseau de sites Natura 2000 (LI_NATU)

Code mesure	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha ou €/mètre)	Contrat possible	Commentaires, points de vigilance (pour aide à la décision, ne remplace pas les notices 2021 à venir)
FO11	Entretien des fossés et rigoles	LINEA_06	0,65	OUI - 1an	<p>Plan de gestion à réaliser pour tout contrat Les interventions sont requises l'année de prolongation Enregistrement des pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produits (0 hors traitements localisés)</p>
RI02	Entretien de ripisylves	LINEA_03	1,01	OUI - 1an	
HA01	Entretien de haies localisées	LINEA_01	0,36	NON	
HE01	Restauration de milieux patrimoniaux envahis par les ligneux sans amendement, ajustement de la pression de pâturage	HERBE_03 + HERBE_04 + OUVERT_01	286	NON	Pour les contrats 2015 / 2016, changement de mesure vers une mesure de maintien d'ouverture (HE03 ou HE18), ou d'entretien de milieux (HE02, HE20, HE10, HE24)
HE02	Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec gestion de la pression de pâturage	HERBE03 + HERBE04	97,01	OUI - 1an	<p>Renouvellement par travail superficiel non autorisé Enregistrement des pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produits (0 hors traitements localisés) Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base du cahier de pâturage et/ou le comptage des animaux présents le jour du contrôle Pour HE20 : diagnostic d'exploitation jusqu'au 01 juillet</p>
HE20	Gestion extensive des prairies permanentes par retard de fauche et absence d'amendement	HERBE03 + HERBE06	193,43	OUI – 1an	

Code mesure	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha ou €/mètre)	Contrat possible	Commentaires, points de vigilance (pour aide à la décision, ne remplace pas les notices 2021 à venir)
HE03	Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux et de prairies sans amendement et ajustement de la pression de pâturage	HERBE03 + HJERBE04 + OUVERT02	154,26	OUI - 1an	L'élimination des ligneux et autres végétaux indésirables est obligatoire l'année de prolongation Le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé Enregistrement des pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produits (0 hors traitements localisés) Enregistrement des types d'intervention (dates, matériel, modalités) Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou comptage des animaux présents le jour du contrôle
HE26	Ouverture d'un milieu en déprise (nouvelle mesure)	OUVERT01	191	OUI -5ans	Définition d'un programme de travaux , au plus tard le 01 juillet Notice en cours d'élaboration
HE13	Maintien de la richesse floristique des prairies permanentes	HERBE07	66,01	OUI - 1an	Le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé Diagnostic à réaliser sur les plantes indicatrices
HE24	Plan de gestion pastorale	HERBE09	75,44	OUI - 1an	Le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé Entretien par pâturage obligatoire l'année de contractualisation Plan de gestion pastoral à établir au plus tard le 01 juillet

Code mesure	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha ou €/mètre)	Contrat possible	Commentaires, points de vigilance (pour aide à la décision, ne remplace pas les notices 2021 à venir)
HE18	Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastoral	HERBE03 + HJERBE09 + OUVERT02	154,26	OUI - 1an	<p>L'élimination des ligneux et autres végétaux indésirables est obligatoire l'année de prolongation</p> <p>Le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé</p> <p>Plan de gestion pastoral obligatoire pour tout contrat</p> <p>Entretien par pâturage obligatoire</p> <p>Enregistrement des pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produits (0 hors traitements localisés)</p> <p>Enregistrement des types d'intervention (dates, matériel, modalités)</p> <p>Bovins : animaux pris en compte : Nombre d'UGB moyennes présentes sur l'exploitation pendant la campagne précédente (16 mai n-1 au 15 mai année n). Nombre figurant sur la base de données nationale d'identification</p> <p>Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou comptage des animaux présents le jour du contrôle</p>
HE10	Entretien de milieux patrimoniaux sans fertilisation via un plan de gestion pastoral	HERBE03 + HERBE09	97,01	OUI - 1an	
ZH01	Gestion de milieux humides sans amendement et sans pâturage hivernal	HERBE03 + HERBE11 + HERBE13	196,43	OUI - 1an	<p>Le plan de gestion doit être établi pour tout contrat</p> <p>Le renouvellement par travail superficiel n'est pas autorisé</p> <p>Les interventions requises dans le plan de gestion sont obligatoire l'année de contrat</p> <p>Restitution de l'azote par pâturage sur cahier d'enregistrement</p>